

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. I No 7

Montréal, Septembre 1895

50 cts par an

Les Obligations des Pères de Famille

Nous voudrions parler aujourd'hui des obligations qui incombent aux pères de famille à cette époque de l'année, au moment de la rentrée des classes ?

Ces obligations sont tout indiquées. Ils doivent veiller à inscrire leurs enfants pour qu'ils suivent les cours de leurs écoles. Non seulement ils doivent veiller à cette inscription, mais ils doivent encore et surtout veiller à ce que les enfants suivent exactement les cours, y assistent assidument. C'est une des conditions indispensables.

Combien de parents se rendent compte de l'importance de cette obligation et surtout de la nécessité de son accomplissement ! Combien se figurent qu'ils ont rempli leur devoir, tout leur devoir, en faisant inscrire leurs enfants à l'école.—Inscrire leurs enfants, acquitter les droits à payer : voilà ce qui leur importe. S'ils l'ont fait, ils estiment n'avoir plus rien à faire.

Eh bien ! Non ! Ils sont loin de compte, et certes ce n'est pas la part la moins ardue de leur mission qui leur reste à accomplir.

En effet, ils doivent se renseigner sur les progrès réalisés par l'enfant, sur son exactitude à suivre les leçons des professeurs. Cette surveillance est absolument nécessaire pour un père de famille qui comprend la hauteur de sa mission. Or, nous le demandons à nos lecteurs : combien y en a-t-il à s'acquitter ainsi de leurs devoirs ? Dans les premières années d'étude, cette tâche incombe à la mère de famille, car c'est elle qui veille au départ des enfants pour l'école, et aussi à la manière dont ils ont appris leurs leçons ou fait leurs devoirs.

Le mari dont le temps est absorbé par les affaires, ne peut utilement s'occuper des enfants trop jeunes. Il le fera plus tard lorsque l'enfant aura déjà acquis les premiers éléments. Il le fera, surtout s'il est lui-même instruit et s'il a les connaissances voulues.

Nous en comptons un bon nombre parmi les membres de notre société. C'est à eux que nous nous adressons et que nous leur disons : Veillez avec le plus grand soin sur

l'instruction de vos enfants. Vous avez vraiment charge d'âmes à ce point de vue et votre autorité qui émane de Dieu, est souveraine en cette matière, à la condition bien entendu qu'elle respecte les grands principes chrétiens et catholiques qui sont ceux adoptés par les membres de l'Alliance Nationale.

Sur l'importance de la bonne instruction, sur sa nécessité, sur ses effets moralisateurs, nous n'avons pas besoin de nous étendre, car ces diverses questions sont aujourd'hui élucidées et le doute n'est plus permis. Il y a longtemps déjà que l'on sait que les peuples les plus instruits occupent le premier rang dans le monde, qu'aux intellectuels appartient la suprématie, malgré des éclipses momentanées.—La force prime le droit, a-t-on pu dire à certaines époques. Avec une société instruite cette règle pourra avoir son heure de triomphe : mais elle tombera d'elle-même devant la révolte des esprits mieux éclairés et il en sera fait prompte justice.

A un autre point de vue, l'absence d'instruction est une cause malheureusement trop fréquente de crimes dont nous gémissons surtout en ce moment. Le juge Wurtele qui préside actuellement aux assises a fait ressortir la gravité du mal. Dans un article publié sur ce sujet par la *Semaine Religieuse* de Montréal, nous trouvons les réflexions suivantes qui nous semblent mériter la reproduction, car elles sont parfaitement fondées et surtout répondent à ce que nous demandons nous-mêmes aux parents.

"Ne faudrait-il pas accuser certains pères de famille de négligence grave dans l'éducation de leurs enfants ? Ils devaient donner à ces enfants le bon exemple, surveiller leurs jeunes années, corriger leurs défauts. Ils y étaient tenus et par le droit naturel et par l'Écriture-Sainte elle-même qui nous avertit de ne pas épargner le châtement à l'enfant (*Ecl. 30. 5.*) Le devoir de les instruire dans les principales vérités de la religion était donc une de leurs obligations importantes. Et cependant qu'en a-t-il été ? Un jeune homme condamné à mort maudissait, en marchant à l'échafaud, les auteurs de ses